

## Un plan, pour qui, pour quoi ?

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux est un outil de planification :

- Il propose un état des lieux de la gestion des déchets non dangereux, notamment les quantités collectées et traitées, ainsi que les sites de traitement,
- Il fixe des objectifs à 6 et 12 ans et propose des mesures à prendre afin de prévenir la production de déchets non dangereux et d'améliorer leur gestion.

Il fait office de document de référence pour tous les acteurs de la gestion des déchets à l'échelle départementale : services de l'Etat, collectivités, professionnels, associations...

## Un plan concerté

C'est en premier lieu dans l'élaboration du Plan que réside l'intérêt de la démarche, sur la base d'un réseau d'acteurs locaux qui engage des actions concrètes.

Le Conseil Général, qui porte la compétence de planification, s'est ainsi entouré de l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets non dangereux pour élaborer ce plan. Plusieurs instances ont été créées : commission consultative, comité restreint, groupes de travail. Cette démarche de consultation comprend également la demande d'avis à l'Etat, aux collectivités, au grand public...

Le maintien d'une gouvernance élargie pour la mise en œuvre du Plan a également été retenue.

L'engagement de chacun à concourir à la réussite de la mise en œuvre du Plan devra se traduire par la formalisation de sa contribution.



## Une réalisation encadrée par la réglementation

Le Code de l'Environnement précise le contenu du Plan, son organisation, les consultations associées... Il précise également que l'élaboration du Plan est de la responsabilité du Conseil Général.

Par ailleurs, plusieurs objectifs nationaux, notamment initiés par les lois Grenelle, encadrent la gestion des déchets :

- Le développement de la prévention, en limitant les quantités de déchets produits (-7 % sur 5 ans),
- Le renforcement de la valorisation (atteindre 45 % en 2015),

- La réduction des quantités de déchets incinérées ou stockées (15 % détournés),

- L'autonomie des territoires, en prévoyant la création d'installations de traitement adéquates.

## Une évaluation environnementale associée

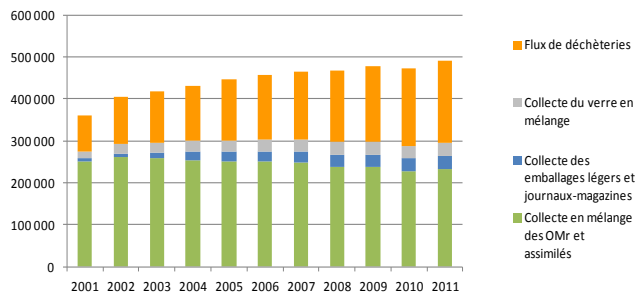
La réalisation d'une évaluation environnementale en parallèle du plan est obligatoire. Elle garantit la prise en compte des enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets et permet une recherche de solutions plus efficaces.

Dans ce cadre, la définition d'objectifs ambitieux, à l'horizon 2025, permet de diminuer significativement les impacts négatifs sur l'environnement, liés aux déchets non dangereux et à leur traitement. Cela est possible grâce à la réduction des gisements d'ordures ménagères, à la création d'une filière de stockage en Haute-Savoie et à l'augmentation des impacts positifs, notamment en matière de valorisation des déchets.

## La gestion des déchets non dangereux (déchets des ménages, des administrations et des professionnels)

### Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

560 kg/hab DGF/an de DMA sont produits en Haute-Savoie, soit près de 480 000 tonnes.



Les ordures ménagères résiduelles restent le principal flux, même si des baisses significatives des productions par habitant et du tonnage global ont été observées au cours des dix dernières années.

### Les déchets d'assainissement

Par exemple, 14 138 t de boues d'épuration (en matière sèche) ont été produites en 2008 ; les traitements retenus en 2007 étaient principalement l'incinération (61%) et le compostage (27 %).

### Quels enjeux à l'échelle du territoire ?

Plusieurs pistes de progrès mais aussi contraintes ont été identifiées à l'échelle du territoire :

- Les performances de collecte de déchets ménagers montrent que les démarches de sensibilisation à la prévention peuvent être optimisées, et de forts potentiels de valorisation existent encore,
- Le département va devoir faire face à l'émergence de nouveaux tris (par exemple les biodéchets des gros producteurs) ou d'une augmentation de certains gisements dont les filières de traitement pourraient ne pas être suffisantes (les boues d'épuration vont par exemple presque doubler suite à l'évolution du parc d'équipements),
- Certaines usines d'incinération du territoire sont aujourd'hui saturées, alors que d'autres apparaissent en vide de four en 2009, mais la capacité disponible à l'échelle départementale est néanmoins suffisante,
- Le département ne dispose pas d'installation de stockage et est contraint d'exporter certains déchets, essentiellement professionnels, vers d'autres départements pour lesquels la disponibilité de la filière se réduit. L'émergence d'une filière locale est considérée comme prioritaire pour les acteurs économiques, mais les nombreuses discussions engagées dans cet objectif depuis plusieurs années n'ont pas permis d'aboutir à la création d'un site.

### Les déchets des activités économiques

Les gisements de déchets des activités économiques sont encore insuffisamment connus et leur traçabilité à grande échelle imparfaite. Une approche sur la base de ratios de production par type d'activité a permis d'estimer le gisement de déchets non dangereux non inertes à environ 550 000 tonnes, dont 190 000 tonnes issues des chantiers du bâtiment et des travaux publics, et 38 000 tonnes de déchets organiques.

Les déchets résiduels devant être pris en charge en cotraitement avec les DMA (compostage, stockage, incinération) sont estimés à un peu plus de 77 000 t du territoire, dont un peu moins de 10 % de déchets verts.

Parmi les installations sollicitées, l'ISDND de Satolas-et-Bonce et les usines d'incinération du périmètre du Plan accueillent les tonnages les plus importants.

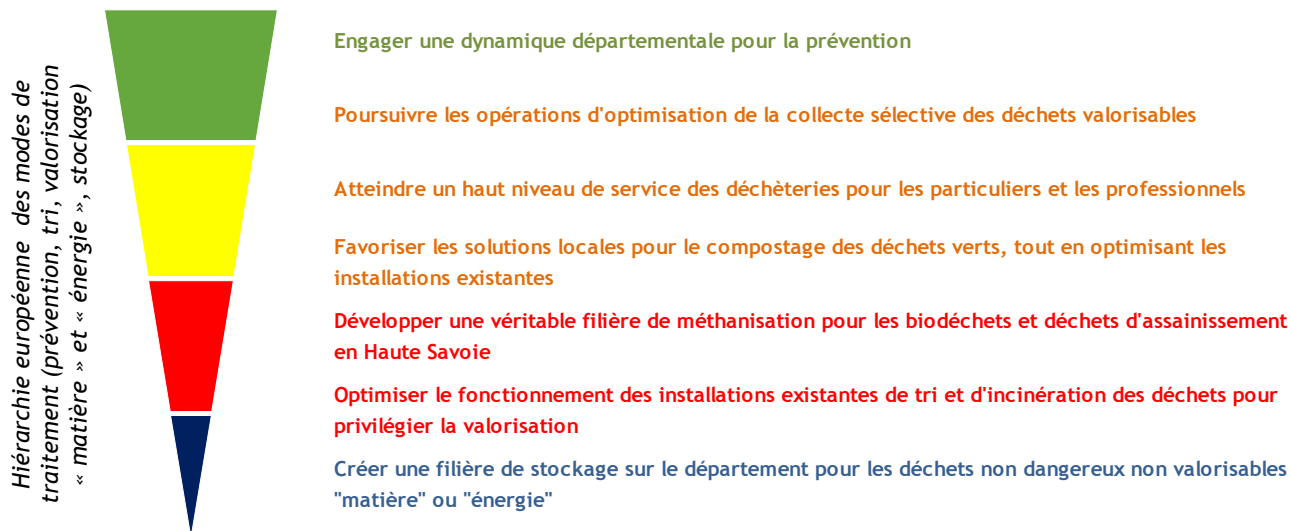
### Les autres déchets

D'autres déchets sont également concernés : il s'agit par exemple des mâchefers d'incinération des ordures ménagères qui, bien que techniquement valorisables (en techniques routières notamment), trouvent de plus en plus difficilement des exutoires adaptés.

## Des objectifs ambitieux

### Vers une optimisation et une efficacité des modes de gestion

Plusieurs orientations fortes ont été retenues par les différents acteurs :



La gestion des déchets devra être réalisée dans un souci de maîtrise de l'évolution des coûts

### Deux exemples d'objectifs définis dans le plan

Evolution des tonnages collectés d'ordures ménagères résiduelles :



Evolution des tonnages collectés de déchets issus de la collecte sélective (hors verre) :



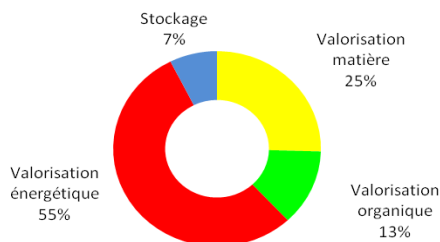
### Les résultats attendus concernant les déchets ménagers et assimilés (hors boues)

Compte-tenu des différents objectifs du Plan, le taux de valorisation « matière » des déchets ménagers et assimilés (DMA) progressera de 9 % d'ici 2025, la valorisation « énergétique » / incinération sera de 49% et les quantités stockées réduites à 4 % des gisements.

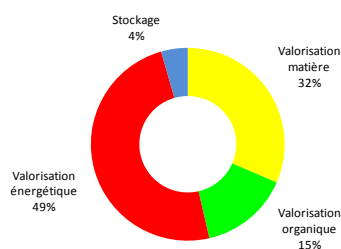
L'objectif réglementaire de valorisation des DMA fixé à l'échelle nationale à 45 % est un objectif national que les départements doivent contribuer à atteindre compte-tenu de leurs contraintes et des possibilités locales. Il sera atteint en Haute-Savoie à l'échéance du Plan.

Par ailleurs, l'évolution des quantités incinérées et stockées compte-tenu des objectifs fixés par le Plan sera de l'ordre de -14 % à horizon 2019, et -19 % à horizon 2025.

Situation 2009 (DMA)



Situation 2025 (DMA)



## Des objectifs réalistes, un plan d'actions détaillé

### Des objectifs associés à des actions de façon à s'assurer de leur pertinence

Parmi les mesures phares, citons notamment :

- ↳ Le développement de la prévention et de la réduction de la production de déchets,
- ↳ L'optimisation des collectes sélectives,
- ↳ Le renforcement du réseau de déchèteries professionnelles sur le département,
- ↳ La création d'installations de méthanisation pour la valorisation des biodéchets idéalement en partenariat avec le monde agricole, et boues d'assainissement,
- ↳ L'étude de la pertinence de la création d'un centre de tri haute performance pour les déchets des activités économiques,
- ↳ La création d'une filière de stockage en Haute-Savoie pour les déchets « ultimes ».

Thématique	Objectifs du Plan	Sous-objectifs	Actions phares
Engager une dynamique départementale pour la prévention	Atteindre au minima - 7 % de production, 45 % de valorisation matière concernant le gisement OMA Réduire à 214 kg/hab/an la production d'OMr (-63 kg/hab/an)	80 % de la population couverte par un programme local de prévention d'ici 2019	- Développement des recycleries (3 à 4 sites sur le département) et promotion du réemploi - Développement de toutes les formes de compostage (domestique) ou petits collectifs) - Lutte contre le gaspillage alimentaire - Sensibilisation des professionnels
Poursuivre les opérations d'optimisation de la collecte sélective,	Atteindre au minima - 7 % de production, 45 % de valorisation matière concernant le gisement OMA Porter à 47 kg/hab/an la collecte de déchets recyclables		- Optimisation des modes de collecte - Développement de redevances spéciales - Suivis réguliers type modecom - Etude d'opportunité de mise en place de la tarification incitative - Laboratoire d'expérience pour les professionnels
Atteindre un haut niveau de service des déchèteries pour les particuliers et les professionnels,	Proposer un service adapté à tous les publics, dans des conditions de sécurité optimales Maîtriser les flux et les couts supportés par les collectivités	Création d'au moins trois nouvelles déchèteries professionnelles au niveau des principaux bassins d'activité	- Rénovation des déchèteries - Mise en place efficiente des nouvelles REP - Création de déchèteries professionnelles
Favoriser les solutions locales pour le compostage des déchets verts, tout en optimisant les installations existantes,	Développer des solutions de proximité conformes et sécuritaires	Optimisation des sites et limitation des transports	- Etude d'opportunité du développement d'actions de valorisation de proximité (à l'échelle individuelle ou des EPCI)
Développer une véritable filière de méthanisation pour les biodéchets et les déchets d'assainissement en Haute-Savoie,	Proposer des solutions de collecte et de valorisation adaptées à de nouveaux gisements	Création de 4 à 6 sites de méthanisation de coproduits sur le département Installation de 6 digesteurs au niveau de STEP non équipés	- Organisation d'une conférence départementale
Optimiser le fonctionnement des installations existantes de tri et d'incinération des déchets pour privilégier la valorisation	Développer la valorisation matière et énergétique pour les déchets ménagers et les déchets des professionnels	Optimisation du fonctionnement des installations du département Développement de la valorisation matière Développement de la valorisation énergétique des encombrants et des boues	- Meilleure connaissance du fonctionnement des installations de tri existantes - Etude de l'opportunité de créer un centre de tri hautes performances - Développement de la coopération départementale entre EPCI - Sensibilisation des élus et autres prescripteurs sur l'utilisation des mâchefers
Créer une filière de stockage pour les déchets non dangereux non valorisables « matière » ou « énergie	Création d'une filière stockage sur le département		- Mise en place d'une gouvernance spécifique pour favoriser la création de deux sites

## Des objectifs réalistes, un plan d'actions détaillé

### La prévention

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas : économie de matières premières épuisables et précieuses, limitation de notre impact sur l'environnement, économies financières liées au traitement du déchet...

L'objectif de la prévention est la diminution des quantités de déchets produits par les ménages et les entreprises. La prévention peut aussi être qualitative, c'est-à-dire diminuer la nocivité des déchets au niveau de la conception des produits, de l'utilisation de produits moins dangereux.

Plusieurs initiatives ont déjà été prises par le Conseil Général et les collectivités du territoire pour inciter les différents publics à réduire leurs déchets, mais les pistes de progrès restent importantes.

Deux objectifs principaux ont été définis dans le Plan :

- Pour les déchets ménagers : atteindre 80% de la population couverte par un programme local de prévention d'ici 2019,
- Pour les déchets des professionnels et des administrations : identifier des partenaires pertinents, organiser des actions avec les fédérations professionnelles et les acteurs concernés.

Un plan d'actions détaillé a été proposé pour accompagner les acteurs du territoire dans leurs démarches. Parmi les thèmes mis en avant, citons notamment le développement du compostage domestique et semi-collectif, la limitation de la production de déchets verts et autres déchets émergents (textiles sanitaires...), le relai des campagnes nationales, une meilleure connaissance des coûts, des actions spécifiques auprès des professionnels (éco-conception,...)...

### Le développement de la valorisation matière et énergétique

Le développement de la valorisation matière est un axe de travail privilégié pour les déchets des ménages mais aussi pour les déchets des professionnels. Concernant les ordures ménagères, les performances de collecte sélective (34 kg/hab DGF en 2009) sur le territoire sont en effet inférieures à la moyenne régionale (41 kg/hab DGF en 2009), et les examens du contenu des ordures ménagères résiduelles montrent que des progrès significatifs sont possibles. A contrario, les performances de collecte du verre sont particulièrement élevées (36 kg/hab DGF/an sur le périmètre du plan, 28 kg/hab DGF/an sur la région Rhône-Alpes).

Concernant les déchets des professionnels, 190 000 tonnes à minima sont orientées vers des centres de tri du département. Les déchets envoyés vers des installations de stockage de déchets non dangereux hors département, qui correspondent principalement à des refus de tri, contiennent encore des fractions qui pourraient potentiellement être valorisées « matière » ou par voie énergétique.

Le Plan préconise ainsi la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès des différents publics afin de choisir la filière la plus adaptée conformément à la hiérarchie européenne des déchets. Parmi les autres actions envisagées, plusieurs leviers ont été identifiés : sensibilisation du grand public ou de publics ciblés (populations touristiques par exemple), renforcement du dispositif des ambassadeurs du tri, adaptation des modes et fréquences de collecte, renforcement de la redevance spéciale, développement du réseau de déchèteries professionnelles...

Par ailleurs, la valorisation énergétique est un mode de traitement très présent sur le territoire. Plusieurs pistes d'optimisation ont été identifiées, notamment en vue de limiter l'export de déchets quand ceux-ci sont encore valorisables localement : valorisation énergétique des encombrants non valorisables « matière », étude de l'opportunité de la création d'un centre de tri hautes performances... Des actions visent également les outils existants : maintien de la coopération entre syndicats de traitement (UIOM), optimisation de la production de mâchefer (renforcement de la qualité) et de son utilisation (traçabilité et sensibilisation des maîtres d'ouvrage)...



## Des objectifs réalistes, un plan d'actions détaillé

### Le développement d'une véritable filière de méthanisation

Une des principales problématiques de la gestion des déchets en Haute-Savoie consiste à trouver des exutoires pour certains déchets émergents ou en forte augmentation, comme les biodéchets et les boues d'épuration. Pour le traitement de ces déchets, une filière apparaît particulièrement adaptée : la méthanisation, qui permet à la fois une valorisation matière et énergétique, et réduit la quantité de déchets résiduels à traiter. Elle permet par ailleurs de répondre à une nouvelle obligation réglementaire de tri et de valorisation des biodéchets des gros producteurs.

La Haute-Savoie est un territoire pilote pour le développement de ces techniques en France, techniques par ailleurs éprouvées à l'échelle internationale (notamment en Allemagne). Ainsi, le Conseil Général a réalisé en 2008 une étude dédiée au développement de cette filière, et plusieurs installations de ce type sont aujourd'hui en activité sur le territoire (installation du GAEC des Chatelets...).

Les capacités de traitement disponibles sont néanmoins très faibles au regard des besoins. Le plan préconise donc à la fois :

- Le développement d'installations de méthanisation des biodéchets, idéalement en partenariat avec le monde agricole,
- La poursuite de l'aménagement de digesteurs sur les stations d'épuration de plus de 30 000 eq.hab., en intégrant des biodéchets.

### La création d'une filière de stockage, une obligation réglementaire, mais aussi un enjeu fort pour les entreprises

Ce dernier point constitue indiscutablement un des défis majeurs du Plan. Cette démarche n'a toujours pas aboutie à ce jour, compte-tenu du contexte particulier du département : besoins principalement pour des déchets des activités économiques, faiblesse du gisement au regard des actuelles conditions de faisabilité technico-économiques, difficile acceptabilité sociale, contraintes environnementales (relief, biodiversité) et touristiques fortes...

Les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du Plan ont permis de préciser les conditions de la création de la filière :

- Estimation des besoins à 64 000 tonnes/an de capacité de stockage de déchets non dangereux non inertes, incluant des besoins éventuels des bassins de vie limitrophes,
- Identification des critères pour définir les secteurs géographiques les plus adaptés à l'accueil d'un site.

Afin de créer une nouvelle dynamique, des actions fortes ont été envisagées par les différents acteurs :

- La poursuite des travaux du groupe de travail spécifique afin de consolider les estimations des besoins, notamment au regard des incertitudes actuelles sur les gisements, mais aussi des autres actions engagées (prévention, valorisations « matière » et énergétique privilégiées, création d'un centre de tri hautes performances...),
- La mise en place d'une gouvernance élargie, associant notamment les acteurs traditionnels de ces démarches : représentants de l'Etat, collectivités, chambres consulaires, associations, mais aussi les acteurs du monde économique et de l'aménagement du territoire.

